

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 3

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Publicité à la télévision

Dès le 1^{er} février, l'introduction de la publicité à la Télévision suisse, qui rapportera la bagatelle de 6000 fr. à la minute, va permettre de porter le budget de cette institution de 25 à 40 millions par année et peut-être d'améliorer les programmes.

Si l'on s'en tient aux premiers programmes projetés sur les écrans au début de février, on n'aperçoit guère les améliorations annoncées.

Et si l'on borne les investigations à la publicité télévisée, il faut bien constater une décevante indigence des auteurs, réalisateurs et acteurs amateurs.

Dans l'organe officiel de la Fédération suisse du personnel des services publics, Camille Cardinaux soulève un lièvre qui explique dans une certaine mesure cette indigence. Une circulaire de la Télévision suisse aux employés et collaborateurs permanents de la TV, sur la base des directives du Conseil fédéral, aurait précisé que les employés et les collaborateurs permanents travaillant à la Télévision suisse ne pourront pas être occupés à la publicité.

« Si l'on peut aisément comprendre que l'administration de la Télévision suisse, écrit notre distingué collègue Cardinaux, désire éviter toute tentative de collusion entre ses collaborateurs permanents qui sont occupés à temps plein à la TV et la société anonyme chargée de la publicité à la télévision, on se demande quelle peut bien être la justification de la décision tendant à associer au même régime les acteurs, comédiens et musiciens qui, d'une manière ou d'une autre, seraient appelés plus de six fois par année à la TV! »

On comprend qu'une telle décision ait provoqué de vives réactions de la part des comédiens, notamment en Suisse romande, qui vivent la plupart du temps sur une rétribution au cachet et espéraient améliorer leurs possibilités de gain grâce à l'introduction de la télévision publicitaire.

Si le sort des artistes exécutants préoccupe particulièrement notre collègue Cardinaux, il ne néglige pas pour autant la défense du patrimoine culturel de notre pays, qui risque d'être singulièrement entamé par cette confusion fâcheuse entre fonctionnaires permanents de nos institutions d'émission et les artistes exécutants condamnés à travailler au cachet pour obtenir un modeste gain global de quelque 900 à 1000 fr. par mois. Les premières expériences de publicité à la télévision sont si décevantes que l'arrêt intempestif de la « grosse tête » devrait être abrogé.

Souhaitons que le bon sens reprenne ses droits et que les artistes exécutants, spécialement les comédiens, puissent contribuer à l'amélioration des programmes.

Centre expérimental de l'énergie solaire

Au cours de la 37^e session du Conseil économique et social qui s'est tenue l'année dernière, différentes résolutions ont été adoptées.

L'une d'elles approuve la création d'un centre expérimental de l'énergie solaire au Niger et prie le secrétaire général d'utiliser les ressources disponibles pour faciliter les échanges d'informations et l'extension de l'assistance dans le domaine de l'énergie solaire, éolienne et géothermique.

Une autre résolution recommande d'accorder la priorité aux programmes ayant un rapport direct avec la croissance économique des pays en voie de développement dans le domaine des ressources non agricoles et spécialement à l'enquête mondiale sur les gisements de fer.

Une troisième résolution consacrée à la mise en valeur des ressources hydrauliques postule une coordination plus efficace avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Une quatrième résolution préconise l'intensification des travaux de dessalement de l'eau.

Retenons également la résolution tendant à l'établissement d'un projet de convention révisé sur les règlements types de la circulation routière et un projet de prescription type pour les véhicules et leur équipement, ainsi qu'un autre instrument sur la signalisation et les marques routières.

18 000 livres sterling pour la formation professionnelle

L'Office de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine vient d'annoncer que l'organisation bénévole britannique Christian Aid a fait une donation de 18 286 livres sterling au Comité britannique pour la campagne mondiale contre la faim, en vue de financer les cours de mécaniciens sur moteur Diesel dans les écoles techniques de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et du Proche-Orient.

Une cinquantaine de jeunes réfugiés pourront, grâce à ce don généreux, suivre pendant deux ans les cours de mécanicien portant sur l'entretien et la réparation de machines agricoles et en particulier sur le maniement des pompes et compresseurs utilisés dans les projets d'irrigation et d'assèchement des terres. Une formation très utile qui permettra à ces jeunes réfugiés de contribuer à l'amélioration et à l'augmentation de la productivité agricole dans leur région.

En 1962 déjà, le Conseil de Christian Aid, fondé par le Conseil britannique des églises à Londres, a manifesté sa sympathie à l'égard des réfugiés de Palestine et son soutien au programme de formation professionnelle en versant une contribution de 15 000 livres

sterling afin d'aider les jeunes réfugiés à mener une vie utile et productive.

Une action fort judicieuse et un enseignement à retenir.

On apprend que la CISL vient également d'accorder un don de 3000 dollars à l'Office de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine.

Pourquoi ne pas signer?

Un collègue de Fribourg m'a envoyé successivement deux lettres anonymes qui marquent un désaccord avec mes articles consacrés à la main-d'œuvre étrangère.

Ce correspondant discret pouvait signer sa première lettre sans aucun risque, car certains de ses arguments n'étaient pas à rejeter sans autre.

Qu'il n'ait pas signé la seconde, dans laquelle il m'accuse d'avoir « peur du pirate Sullo » et d'être domestiqué par les Italiens, est assez compréhensible. Aucune personne sensée n'oserait signer un tel amas d'insanités!

Mais un gas qui n'ose pas signer ses billets est fort mal venu de reprocher à d'autres d'avoir peur.

S'il veut bien signer ses prochaines lettres, je lui garantis une réponse objective. Sinon ses essais littéraires seront voués à la corbeille à papier.

Quarante heures en cinq jours

Au cours d'une réunion tenue à Bruxelles les 4 et 5 février, les représentants des confédérations syndicales du Marché commun adhérant à la CISL, qui groupent plus de 12 millions de travailleurs, ont approuvé un programme d'action applicable dans tous les six pays de la Communauté européenne qui comporte l'application de la semaine de travail de 40 heures en cinq jours avec le maintien du pouvoir d'achat correspondant à la durée actuelle du travail. Ce programme envisage également la généralisation des quatre semaines de vacances (acquises déjà pratiquement en France) avec le complément d'un substantiel pécule de vacances. Enfin, les centrales syndicales nationales ont décidé de revendiquer dans chacun des pays la garantie du salaire complet en cas de maladie ou d'invalidité.

D'autre part, cette conférence a manifesté l'intention de poursuivre l'action en faveur de véritables conventions collectives de travail dont le champ d'application s'étendrait à l'ensemble du continent.

Voilà, certes, un programme d'action qui ne va pas tout à fait dans la ligne des propositions fantaisistes qui, dans notre pays, tendent à augmenter la durée du travail pour atténuer la surchauffe économique!